



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES WEEK-ENDS DE LA GRANDE GUERRE

De Verdun à Péronne

9-10 OCTOBRE 2021

ARTICLE 1 – VENDEUR

L'EPCC Mémorial de Verdun : 1, avenue du Corps européen BP 60048 - Fleury-devant-Douaumont 55101 Verdun Cedex

Téléphone : +33 (0)3 29 88 19 16

Adresse e-mail : developpement.touristique@gmail.com – info@memorial-verdun.fr

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : **IM055210001**

Garanti financier : GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Assurance responsabilité civile professionnelle : HISCOX SA

Ci-après dénommé « L'agence »

ARTICLE 2 - PRODUITS VENDUS

Le produit est conçu pour 50 personnes. C'est un week-end tout compris en autocar, incluant la présence d'un guide pour chaque site visité.

ARTICLE 3 – DURÉE

Cet événement aura lieu pendant deux jours, du 9 au 10 octobre 2021. Début du week-end : samedi 9 octobre 2021 à 9h. Fin du week-end : dimanche 10 octobre 2021 à 19h.

ARTICLE 4 - PRIX

Le prix est annoncé en TTC et inclut la TVA de 20%.

Prix : 200.000 € TTC pour une chambre duo (un lit double pour deux personnes ou deux lits séparés).

Ou 245.00 € TTC pour une chambre seule (un lit double pour une personne seule).

Le prix comprend : les visites, l'hébergement et les taxes de séjours, les guides, la restauration.

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles, les suppléments aux restaurants ou au bar de l'hôtel.

L'agence s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous les conditions fixées au présent article.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

LES WEEK-ENDS DE LA GRANDE GUERRE - DE VERDUN À PÉRONNE

EPCC Mémorial de Verdun : 1, avenue du Corps européen BP 60048 – Fleury-devant-Douaumont 55101 Verdun Cedex

Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

- 1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- 2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;
- 3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, le Client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1°, 2° et 3°, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue en une fois au moment de la réservation. Celui-ci se fera par carte bancaire. Le client se verra remettre une facture de paiement. Le paiement ne peut s'effectuer qu'une fois les conditions générales de vente acceptées.

ARTICLE 6 – ANNULATION

En cas de force majeure, et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales qui seront prises à cette date, « l'agence » peut annuler le week-end. Le participant sera alors remboursé de la totalité de son voyage.

« L'agence » se réserve le droit d'annuler le voyage si elle estime que le nombre de participants est inférieur à 10 personnes. Le participant sera alors remboursé de la totalité de son voyage.

En cas d'annulation par le participant, des frais d'annulation seront appliqués.

Le jour du séjour : 100 % du prix du séjour.

Deux semaines avant : 50 % du prix du séjour.

Un mois avant : 30 % du prix du séjour.

Au-dessus d'un mois : pas de pénalité.

En cas d'annulation pour force majeure, tel que le décès d'un proche, un accident etc...un justificatif sera demandé pour permettre le remboursement total du séjour.

En cas d'annulation, merci de prévenir la personne en charge de l'organisation de ce week-end en envoyant un e-mail à developpement.touristique@memorial-verdun.fr

ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : 1, avenue du Corps européen BP 60048 - Fleury-devant-Douaumont 55101 Verdun Cedex [lettre RAR envoyée en recommandé avec accusé de réception ou par e-mail à l'adresse suivante : developpement.touristique@memorial-verdun.fr] accompagné(e) de tout justificatif.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.